



## CIRCULAIRE PAR COURRIEL

Genève, le 2 juillet 2007

### Aux affiliées du secteur HRCT

Au Comité exécutif pour information

### Objet: Journée mondiale du tourisme – 27 septembre 2007

Chères et chers camarades,

Comme chaque année, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) célèbre le 27 septembre la journée mondiale du tourisme dont l'objectif principal est d'attirer l'attention du public sur certains aspects du tourisme. Elle a choisi cette année le thème suivant : « *le tourisme, une porte ouverte pour les femmes* ». Ce faisant, elle ambitionne de « *valoriser davantage le rôle des femmes dans le secteur touristique* ».

Comme vous le savez, l'UITA a choisi depuis plusieurs années de profiter de la journée du 27 septembre pour mettre en avant les préoccupations spécifiques des travailleuses et travailleurs du secteur. Il nous semble donc particulièrement approprié de nous saisir du thème proposé par l'OMT et d'en profiter pour mettre l'accent sur les défis particuliers que doivent relever les femmes qui travaillent dans les hôtels, restaurants et autres activités liées au tourisme.

### Quels objectifs?

**Objectif général** : susciter un large appui aux revendications de « travail décent » pour les femmes employées dans les hôtels et restaurants.

**Objectif spécifique** : insister sur les droits des femmes liés à la maternité.

### Quels instruments internationaux?

Conventions de l'OIT :

- ◆ n°100 sur l'égalité de rémunération (163 ratifications);
- ◆ n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (37 ratifications)
- ◆ n°172 sur les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires (14 ratifications);
- ◆ n°183 de l'OIT sur la protection de la maternité (13 ratifications).

Pour obtenir le texte complet de ces conventions, veuillez consulter le site web suivant (disponible en anglais, français et espagnol) : <http://www.ilo.org/ilolex/>

### Quels documents de référence?

- Programme d'action de l'UITA sur l'égalité, adopté par la conférence femmes de l'UITA les 16 et 17 mars 2007 (disponible en anglais, français, espagnol et suédois sur le site de l'UITA en cliquant d'abord sur « Femmes » dans la partie gauche de la page d'accueil, et ensuite sur « Nouveau Programme d'action de l'UITA sur l'égalité »);

- Prise de position « Femmes et Tourisme – l'exploitation » adoptée par la conférence du groupe professionnel HRCT de l'UITA (Buenos Aires, 6-8 novembre 2006) – document disponible en anglais, français espagnol, allemand et suédois sur le site de l'UITA en cliquant d'abord dans la page d'accueil sur : « site réservé aux membres uniquement » puis en vous identifiant par le nom d'utilisateur : iuf et le mot de passe : ch1213. Veuillez respecter les caractères minuscules. Vous accéderez alors au site où se trouvent les documents des réunions de l'UITA. Veuillez choisir dans la liste de sélection de la réunion « Groupe professionnel HRCT », puis sélectionnez la langue « français » et l'année « 2006 ». La prise de position se trouve sous l'intitulé suivant : « [07 \(2\) \(a\) annexe 1 - Prise de position](#) ».

- Conclusions de la réunion tripartite du BIT sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (2-6 avril 2001) adoptées par l'ensemble des gouvernements, employeurs et syndicats présents. Ces conclusions stipulent notamment que :

« Les femmes jouent un rôle important dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, où elles constituent la majorité du personnel. On pourrait attirer et retenir un plus grand nombre de femmes dans le secteur si l'on parvenait à améliorer leurs conditions d'emploi et de travail, leurs possibilités de formation et leurs perspectives de carrière. Pour ce faire, on pourrait aménager les horaires quotidiens de travail, assurer des possibilités de transport entre le lieu de travail et le domicile en dehors des heures normales et instituer des prestations de maternité. Il convient d'offrir aux femmes une formation qui facilite leur réinsertion dans l'emploi après les périodes d'absence liées à leurs responsabilités familiales. La formation des femmes devrait être développée pour les préparer à occuper des postes d'encadrement comme pour améliorer leurs compétences à tous les niveaux. Il faut aussi protéger la dignité et l'intégrité physique des femmes, et en particulier éliminer toute forme de discrimination et de harcèlement sexuel sur les lieux de travail. »

### ***Plan d'action pour le 27 septembre***

#### **Mobilisation et information**

- Informer les membres de votre syndicat de la journée du tourisme, les sensibiliser au thème de l'égalité professionnelle et les mobiliser pour qu'ils/elles participent aux actions prévues par votre organisation à cette occasion;
- Préparer des actions d'information au grand public sous les formes les plus appropriées : expositions de photos, articles de presse, réunions publiques/conférences sur la violence et le stress au travail dans les hôtels et restaurants, sur les conditions de travail pénibles, sur le non-respect de la dignité humaine (tenues de travail), sur le harcèlement sexuel, etc.

En ce qui concerne les conditions de travail, les affiliées sont invitées à insister sur les priorités abordées lors de la dernière conférence HRCT :

- ✓ La pénibilité physique du travail des femmes de chambre, notamment au regard de l'introduction de nouveaux concepts de literies qui demandent aux femmes de chambre davantage d'efforts physiques;
- ✓ La dégradation des conditions de travail liée à la possibilité pour certains clients d'accès à des films « pour adultes » sur le circuit interne de télévision;
- ✓ Les risques liés à l'inhalation de fumée passive notamment par les salariés/es des restaurants, bars et établissements de nuit.

Ces actions devraient être préparées par des contributions des équipes syndicales de terrain qui pourraient fournir des exemples de situations abusives.

### **Actions dans les syndicats**

- Mettre en place des comités ou groupes syndicaux femmes là où ils n'existent pas encore, et inclure les questions des femmes dans les tâches prioritaires du syndicat;
- Inclure davantage de femmes dans les délégations chargées des négociations à tous les niveaux appropriés;
- Encourager la participation de femmes aux formations syndicales leur permettant d'accéder aux niveaux de responsabilité dans le syndicat;

### **Actions par les syndicats**

- Donner priorité à la syndicalisation des femmes dans les hôtels et restaurants en lançant des campagnes ciblées sur les problèmes spécifiques des femmes;
- Intervenir auprès des gouvernements concernés pour les encourager à ratifier les conventions pertinentes de l'OIT, notamment les conventions 156 et 183; le cas échéant, informer le public des raisons pour lesquelles les gouvernements ne ratifient pas des instruments internationaux visant à l'égalité professionnelle;
- Inclure les questions d'égalité dans les négociations avec les employeurs, notamment concernant :
  - ✓ La non-discrimination à l'embauche
  - ✓ La non-discrimination dans l'emploi
  - ✓ La durée et les modalités du congé maternité
  - ✓ La durée et les modalités des congés de garde d'enfants
  - ✓ L'organisation du travail pour les femmes enceintes et les jeunes mères.

Il serait souhaitable que les syndicats du secteur identifient les activités envisagées par leur gouvernement et/ou les employeurs du secteur HRCT de leur pays le 27 septembre, et s'efforcent d'y être associés.

Veillez informer le secrétariat de l'UITA de toute initiative que vous prendrez à l'occasion de la journée du 27 septembre. Nous vous contacterons dans le courant du mois d'août pour faire le point sur la préparation de cette journée.

Recevez, chères et chers camarades, l'assurance de notre solidarité syndicale.

Patrick Dalban Moreynas  
Coordination HRCT

Ron Oswald  
Secrétaire général

ro/pdm/21 - 2007